

Suite à l'action revendicative auprès de la mairie (pétition), la CGT a appelé les salariés à participer à une assemblée générale le 5 juin 2012
Voici le compte rendu de cette réunion :

1) Journée de carence.

De nombreux agents ont exprimé leur mécontentement à propos de l'application de la journée de carence (première journée d'arrêt maladie à la charge du salarié). Tout arrêt maladie transmis aux responsables de services fera désormais l'objet d'une application systématique d'une retenue d'une journée, quel que soit le nombre d'heure ou de jour d'absence.

L'envoi d'un arrêté systématique aux salariés rajoute à cette nouvelle mesure un contenu vexatoire et semble difficilement applicable pour les agents et les chefs de service. Il a été demandé par les représentants du personnel qu'un bilan à ce sujet soit transmis lors du CTP du 20 juin.

La CGT demande l'abrogation par le nouveau gouvernement de cette mesure inefficace et injuste et demande à la municipalité de ne pas l'appliquer, comme le Conseil Général de Seine Saint Denis.

2) Régime indemnitaire

L'assemblée générale décide que soit demandé au maire l'alignement immédiat de la ville sur le Régime indemnitaire d'Est-Ensemble, basé sur le grade et la fonction et plus avantageux, ainsi qu'un plan pluriannuel d'augmentation du RI, comme les élus s'étaient engagés à le faire lors de la dernière réunion.

La CGT rappelle qu'il est nécessaire de procéder à l'augmentation du point d'indice seule mesure équitable, qui concerne tous les agents et qui compte sur le calcul des retraites.

La CGT demande un rendez-vous avec le maire pour travailler au plus vite sur ces questions.

3) Compte épargne temps

La difficulté à prendre ses congés dans certains services (notamment les écoles) a été à nouveau soulevée par les collègues. Des agents, qui ont accumulé depuis plusieurs années des journées de congés n'ont pas été autorisés à les prendre. Ceci provoque un cumul qui ne fait que s'accroître et qui, dans l'état actuel, est illégal.

Depuis longtemps, deux avis favorables, émis en CTP, pourraient régler ce problème : la mise en place du compte épargne temps et la constitution d'une équipe volante d'agents d'entretiens

Ces mesures ne sont toujours pas appliquées, la CGT demande au maire de les mettre en place au plus vite.

4) Précarité

Un débat s'est engagé sur la nouvelle loi (mars 2012) qui permet aujourd'hui de passer en CDI ou de titulariser des agents qui sont en CDD depuis longtemps. L'application de ces textes sera prochainement abordé en CTP. La situation est loin d'être simple.

La CGT réaffirme son attachement au statut de la fonction publique et à l'accès par voie de concours. La loi qui a été adoptée remet en cause ce statut

Il reste toutefois que des agents restent dans la précarité depuis de nombreuses années à la ville des Lilas, et ce, pour diverses raisons (nationalité, fonctions particulières, etc.) et que si la ville a renouvelé ainsi des contrats au fil des années (parfois depuis plus de 10 ans) c'est qu'elle y a trouvé son compte.

Aujourd'hui ces agents sont concernés par ces nouveaux dispositifs. Leur application doit passer pour avis en CTP, vos représentant comptent veiller à la meilleure mise en œuvre, privilégiant l'intégration du plus grand nombre dans le statut protecteur de la fonction publique.

Le travail à temps partiel non désiré, faisant l'objet éventuellement d'avenants ponctuels afin de répondre aux besoins de services, représente une autre forme de précarité. Très souvent, précarité statutaire (CDD) et la flexibilité du temps de travail est cumulée. C'est inacceptable dans la fonction publique !

La CGT invite tous les agents précaires à se rapprocher du syndicat afin de faire connaître leur situation personnelle.

5) Nomination des reçus au concours et examens professionnels

Il reste encore des « reçus-collés » à la ville des Lilas, ce qui est démotivant et incompréhensible pour les agents ont investi du temps pour valoriser leur carrière et qui se trouvent, à ce jour, bloqués et non reconnus, alors même qu'ils arrivent parfois en fin de carrière .

La CGT exige la nomination de tous les reçus aux concours et examens professionnels, y compris en surnombre, et, ce d'autant que la mairie incite fortement tous les agents à s'inscrire aux concours.

Rapprochez-vous de votre CGT locale !
au 82^{bis}, avenue Pasteur

Permanences : toutes les semaines,
le jeudi de 14 heures à 17 heures.
Apportez tous documents de travail
(Arrêtés, bulletins de salaire,...).

Venez nombreux pour nous soumettre vos doléances